



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 23 mai 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2318 – Bus Parking op der Stäreplaz

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 18 mai 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique 2318 relève d'une compétence communale et non pas d'une compétence nationale. Votre demande sera transmise à la Ville de Luxembourg.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés